

Les accidents liés au travail

En 2021, 38 % des personnes décédées dans un accident de la route l'ont été lors d'un accident impliquant une personne en trajet lié au travail.

Les personnes décédées lors d'un trajet lié au travail sont souvent des hommes (90 % en trajet professionnel et 81 % en trajet domicile-travail).

Evolution de la mortalité des usagers en trajet domicile-travail depuis 2010

2021	2019	2010	Evol. 2010-2021	Evol. 2010-2019
308	295	476	- 35,3 %	- 38,0 %
Evolution moyenne annuelle*			2019 à 2021	2010 à 2019
Tués en trajet domicile-travail			2,2 %	- 5,2 %
Tués non trajet domicile-travail			- 5,5 %	- 1,9 %
Tous tués			- 4,7 %	- 2,3 %

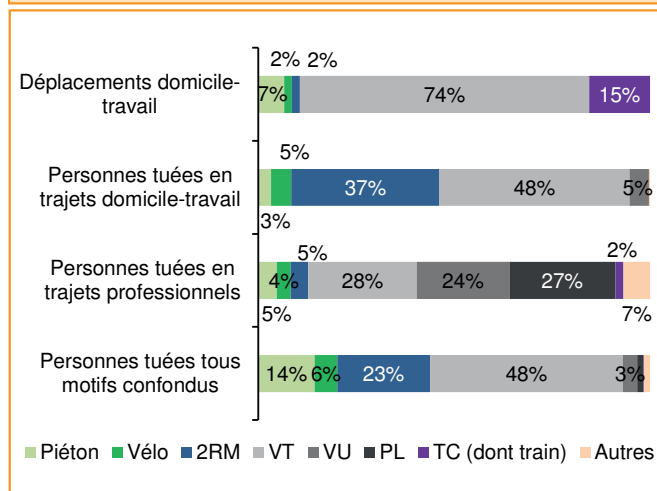
*Lecture : entre 2010 et 2019, le nombre de personnes tuées en trajet domicile-travail a diminué en moyenne de 5,2 % par an.

Evolution de la mortalité des usagers en trajet professionnel depuis 2010

2021	2019	2010	Evol. 2010-2021	Evol. 2010-2019
146	111	160	- 8,8 %	- 30,6 %
Evolution moyenne annuelle*			2019 à 2021	2010 à 2019
Tués trajet professionnel			14,7 %	- 4,0 %
Tués non trajet professionnel			- 5,5 %	- 2,2 %
Tous tués			- 4,7 %	- 2,3 %

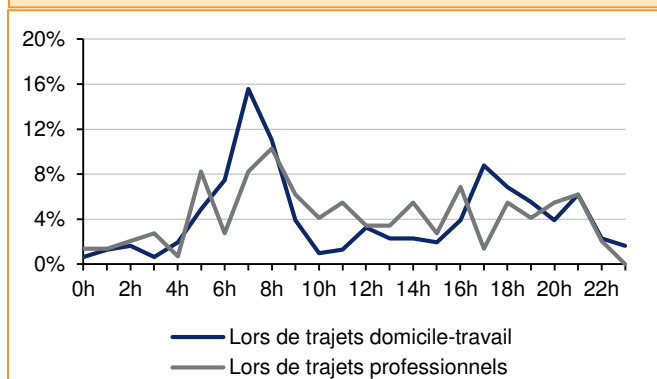
*Lecture : entre 2010 et 2019, le nombre de personnes tuées en trajet professionnel a diminué en moyenne de 4,0 % par an.

Déplacements domicile-travail et personnes tuées par type de trajet, selon le mode



Sources : Fichiers BAAC et Insee²

Répartition des personnes tuées dans les accidents liés au travail selon l'heure



En 2021, 454 personnes ont été tuées lors d'un déplacement lié au travail (et 1 117 si l'on compte tous les tués dans ces accidents), soit 15 % de la mortalité routière (plus précisément, 19 % de la mortalité où le motif de déplacement est renseigné) :

- **Les deux tiers (308) lors d'un trajet domicile-travail** (trajet entre le lieu de résidence ou de repas et le lieu de travail), soit 13 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné ;
- **Un tiers (146) lors d'un trajet professionnel** (trajet réalisé dans l'exercice d'une mission professionnelle), soit 6 % de la mortalité routière dont le motif de déplacement est renseigné.

Par rapport à 2010, le nombre de personnes tuées en trajet professionnel a diminué de - 19 % hors agglomération, mais inversement, ce nombre est passé de 16 à 29 en agglomération (soit une hausse de +81 %).

Concernant les salariés couverts par la CNAMTS¹, en 2019, 283 personnes ont été tuées sur un trajet domicile-travail et 57 dans un trajet professionnel, soit 19 % des décès professionnels avec un risque identifié.

Selon le mode de déplacement

Les **deux-roues motorisés** représentent une part importante de la mortalité dans les trajets domicile-travail : 50 % en agglomération avec 39 personnes tuées et 33 % hors agglomération avec 68 personnes tuées, alors que ce mode n'est utilisé que **dans 2 % des trajets domicile-travail**². Les usagers de motos lourdes sont les plus nombreux parmi ces personnes tuées.

Hors agglomération (dont autoroutes), les personnes tuées en trajet domicile-travail le sont principalement en véhicule de tourisme (57 % des cas soit 130 personnes tuées).

En agglomération, les piétons et les cyclistes sont fortement touchés (8 % et 17 % des personnes tuées). Bien que les transports en commun (dont le train) représentent 15 % des trajets domicile-travail, aucun usager n'a été tué en 2021 lors de ces trajets.

La moitié des 146 personnes tuées lors d'un trajet professionnel l'a été en **poids lourd** (40 personnes) ou en **véhicule utilitaire** (35 personnes).

Selon le jour et l'heure

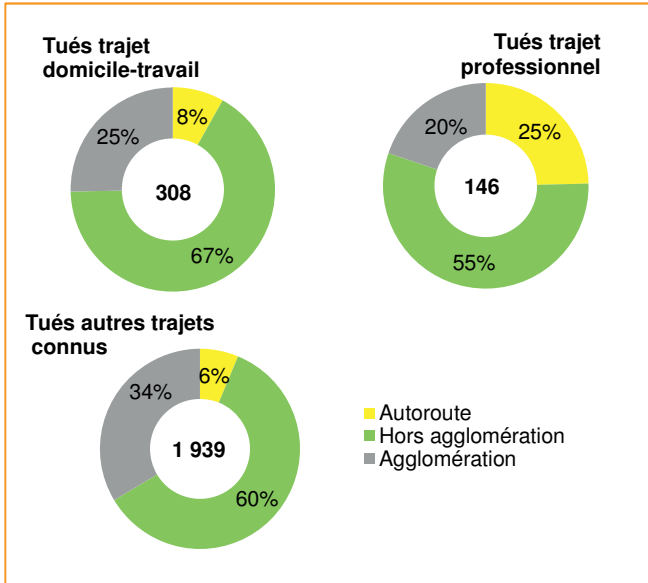
Les décès dans un trajet lié au travail interviennent plus souvent **en jours ouvrés** (90 % pour les trajets domicile-travail, 88 % pour les trajets professionnels).

Les personnes tuées lors d'un trajet **domicile-travail** se concentrent sur les **heures de pointe** du matin et du soir. Les décès lors d'une utilisation **professionnelle** ont lieu **tout le long de la journée**.

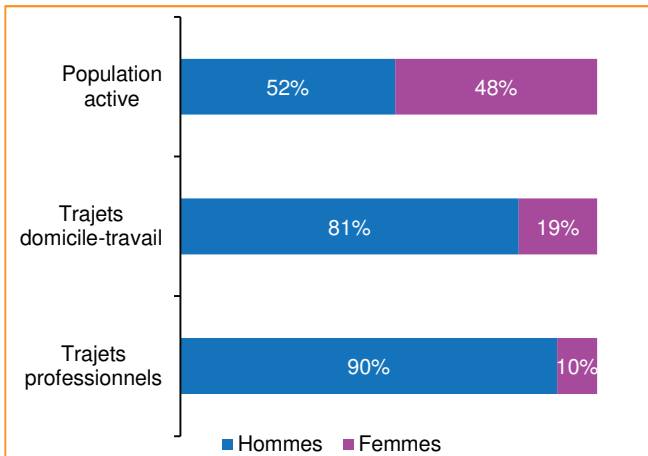
¹ Rapport annuel 2019 de l'Assurance maladie Risques professionnels, CNAMTS. La CNAMTS gère notamment la branche accidents du travail du régime général de la sécurité sociale. Elle couvre les salariés de l'industrie, du commerce et des services.

² Partir de bon matin, à bicyclette..., Insee Première n° 1629, Insee, janvier 2017.

Répartition des décès lors d'un trajet lié au travail et pour les autres motifs de trajet, selon le milieu



Répartition des personnes tuées lors d'un trajet lié au travail selon le sexe



Sources : Fichiers BAAC et Insee, population active au sens du BIT.

L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2020

Des conséquences graves

4,8 millions de journées d'arrêt de travail chaque année >>> Soit l'équivalent de **18 000** salariés arrêtés toute une année !

En moyenne, **96 jours d'arrêt** pour une victime à la suite d'un accident de la route en lien avec le travail >>> contre **87 jours d'arrêt** pour l'ensemble des accidents du travail (hors accidents de la route)

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

Employeur, vous pouvez agir !

Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière. Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés : pourquoi ? quand ? comment ?

Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité économique et social (CES)

Source : extrait de « L'essentiel du risque routier professionnel » Ministère du travail, Ministère de l'intérieur, Caisse nationale d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Santé publique France, Umrestte, <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/risque-routier-professionnel-des-chiffres-cles-pour-sensibiliser-a-la-premiere>, chiffres 2020, février 2022

Selon le milieu routier

La part des décès en agglomération est plus faible lors des trajets liés au travail que lors des autres types de trajets. La part des décès **sur autoroute est beaucoup plus élevée lors des trajets professionnels** (25 %) que lors des autres types de trajets (6 %). Parmi les 36 personnes tuées sur autoroute lors d'un trajet professionnel, 18 circulaient en poids lourd.

Selon l'âge et le sexe

Lors des trajets domicile-travail, les **15-24 ans représentent 20 % des tués** alors que leur part dans la population active est de 10 %. Lors des trajets professionnels, la moitié des personnes tuées (71 sur 146) a 45 ans ou plus, alors que cette classe d'âge représente 43 % de la population active.

Les personnes tuées sont **majoritairement des hommes**. Ils représentent 90 % des tués lors d'un trajet professionnel et 81 % des tués lors d'un trajet domicile-travail, alors qu'ils ne représentent que les trois quarts des emplois des secteurs transports et entreposage (qui intègrent de nombreux conducteurs professionnels) et 52 % de la population active.

Facteurs d'accidents

Pour les accidents mortels entre 2019 et 2021 en trajet **domicile-travail**, le facteur « vitesse » est présent dans 26 % des cas et le facteur « inattention » est présent dans 20 % des cas en agglomération.

Pour les accidents mortels entre 2019 et 2021 en trajet **professionnel**, le facteur « inattention » est présent dans 21 % des cas. Cette part monte à 30 % en agglomération. Pour ces mêmes accidents, lorsqu'un facteur lié au véhicule est renseigné, dans 20 % des cas c'est un problème de visibilité depuis l'habitacle.

L'alcool semble **moins présent** dans les accidents liés au travail que dans l'ensemble des accidents. La part des conducteurs avec un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/l parmi ceux dont le taux est connu est de 2 % pour les trajets domicile-travail et de 1 % pour les trajets professionnels, alors qu'elle est de 7 % pour l'ensemble des conducteurs dans les accidents corporels. Il est toutefois possible que le trajet retour du travail, s'il n'est pas direct, ne soit plus enregistré comme un trajet domicile-travail, sous-estimant alors le facteur alcool.

Responsabilité présumée

Dans les accidents mortels, les conducteurs en trajet professionnel sont moins souvent présumés responsables que les autres conducteurs (41 % contre 69 %). Cet écart passe à 35 points sur les routes hors agglomération (34 % contre 69 %).

Pour les trajets domicile-travail, on observe le même phénomène mais avec une amplitude moindre (60 % contre 65 %).